

	ACCIDENTS DU TRAVAIL, MALADIE PROFESSIONNELLE	MALADIE, INVALIDITE	ALLOCATION ADULTE HANDICAPÉ
Conditions à remplir	causé par le travail accident reconnu au travail ou maladie professionnelle correspondant à un tableau défini	avoir travaillé au moins 6 mois + nombre d'heures trimestrielles : avoir acquis les droits à la maladie et l'invalidité (cumul)	Aucune exigence / travail Handicap au moins de 80 % ; ne pas avoir de revenus supérieurs au montant de l'AAH
Prise en charge	IJ : illimité en fonction des soins	IJ : maxi 3 ans :	Régime général
	60 % du salaire pendant le premier mois puis 80 % sauf si convention particulière (subrogation)	50 % du salaire pendant le premier mois puis 60 % sauf si convention collective particulière ou prévoyance (subrogation);	(allocation dépendant d'un versement de l'État)
	formulaire de prise en charge à 100 % pour des consultations examens complémentaires et médicaments remboursés	soins médicaux selon le régime dont dépend la personne, et si assurance d'entreprise à cotisations obligatoires	soins médicaux au Régime général sauf si affection longue durée en cause
débouche sur	Une rente d'accident du travail	Une pension d'invalidité	Une pension d'adulte handicapé
Son montant	Fonction du salaire et du taux d'IPP	30 ou 50 % du salaire	Fixe (681€)
Peut être complété par	Une prévoyance de l'entreprise	1° cat : mi-temps actif possible 2° cat : Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI) et/ou prévoyance entreprise	Une majoration pour la vie autonome (+104€) ou bien une garantie de ressources (+180€)
Sa durée	Jusqu'à sa retraite	Jusqu'à sa retraite	Révisable tous les 5 à 10 ans Complément retraite possible
	l'handicap mis en cause ne pourra plus être utilisé pour la maladie, l'invalidité, ou l'allocation adulte handicapé ; mais peut se rajouter	l'invalidité fera reconnaître une inaptitude au travail avec préretraite à 60 ans	L'allocation adulte handicapé peut venir compléter une autre prestation mais pas au-delà de son montant
Imposition	Non imposable	Imposable	Non imposable